

COMMISSION SPECIALE

nommée par le Conseil pour étudier un rapport du Bureau des Commissaires, recommandant que permission soit accordée à la Municipalité de Cartierville d'égoutter ladite municipalité dans le canal d'égout de Notre-Dame de Grâces.

Assemblée tenue vendredi, le 11 décembre 1914.

Sont présents : MM. les échevins Bastien, L. A. Lapointe, Macdonald, Larivière et Ménard.

M. l'échevin Bastien est choisi comme président.

La Commission étudie les recommandations faites par le Bureau des Commissaires au Conseil, le 1er décembre 1914, à l'effet de permettre à la Municipalité de Cartierville de raccorder son système avec l'égout de Notre-Dame de Grâces, à certains endroits, et après mûre délibération, elle arrive à la conclusion de recommander que ledit rapport soit rejeté pour les raisons suivantes :

1° Parce qu'il n'y a aucun rapport des ingénieurs de la Cité démontrant que l'égout de Notre-Dame de Grâces est et sera suffisant pour recevoir les égouts de la Ville de Cartierville ;

2° Parce que la Cité de Montréal devra probablement, avant de déverser ses eaux d'égouts dans la rivière des Prairies, les purifier, et que par conséquent elle devra faire à ses frais la purification des eaux d'égouts de Cartierville ;

3° Parce que l'arrangement proposé est une dérogation, sans motifs plausibles, au principe établi par le règlement No. 491, de faire payer aux municipalités qui désirent se servir des égouts de la Cité de Montréal qui traversent leur territoire, leur quote-part des frais de construction et d'entretien desdits égouts.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Sous-Greffier de la Cité.

SPECIAL COMMITTEE

appointed to consider a report from the Board of Commissioners, recommending that permission be given to the Municipality of Cartierville to drain in the Notre-Dame de Grâces sewer.

Report of meeting held on the 11th December 1914.

Present: Ald. Bastien, L. A. Lapointe, Macdonald, Larivière and Ménard.

Ald. Bastien was called to the Chair.

The Committee considered the recommendations made by the Board of Commissioners to Council on the 1st December 1914, to allow the Municipality of Cartierville to connect its drainage system with the Notre-Dame de Grâces sewer, at certain places, and after due deliberation, it was decided that a report be made, recommending that said report be rejected for the following reasons:

1° Because there is no report from the City Engineers showing that the Notre-Dame de Grâces sewer is or will be large enough to receive the contents of the sewers of the Town of Cartierville.

2° Because the City of Montreal before draining its sewage waters in the river des Prairies shall probably be obliged to purify said waters, and that, therefore, it will have to purify at its own costs the sewage waters of Cartierville.

3° Because the granting of the privilege asked for would be a derogation without sufficient reasons, from the principle established by By-law No. 491, in virtue of which the municipality desiring to use the sewers of the City of Montreal which run through their territory, must pay their share of the cost of the construction and maintenance of said sewers.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Assistant City Clerk.